

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ETRAT  
DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux,

Le 22 septembre, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de l'Etrat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MORAND Yves, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2022.

ETAIENT PRESENTS : MORAND Yves, Maire, HEYRAUD Christine, 1<sup>ère</sup> Adjointe, GUILLAUMOND Eric, 2<sup>ème</sup> Adjoint, FAYET Christine, 3<sup>ème</sup> Adjointe, IMBERT Frédéric, 4<sup>ème</sup> Adjoint, RAY Séverine, 5<sup>ème</sup> Adjointe, GONON Michel, BLANC Yves, GUILLAUME Marie, MALVOLTI Martine, TOURAINE Isabelle, GLENZ Jean-François, VAGANAY Jérôme, GARCIN Jean-Denis, ZANOQUERA Edwige, VERIN Marie-Pierre, AULAGNE Yvan, EL OUASSMI Abdellah, EICHENBERGER Cédric, CIZERON Claire.

ABSENTS AVEC EXCUSES : GIRE Guy, VINCENT Françoise, PALUSCI Valérie,

Nombre de Conseillers en exercice : 23.

Présents : 20 Votants : 20. Le quorum est atteint.

Madame CIZERON Claire a été élue secrétaire de séance.

Assistaient également à la réunion : Frédérique CIFUENTES, Secrétaire générale et Denise MAY, responsable finances et ressources humaines.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 5 juillet 2022.**

**RAPPORT DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L222-22 DU CODE GENERALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur les décisions prises depuis le conseil municipal du 5 juillet dernier ainsi que sur les déclarations d'intention d'aliéner présentées dans le tableau ci-après et envoyées à tous les conseillers en même temps que la convocation.

<b>N° décision</b>	<b>Date décision</b>	<b>Objet de la décision</b>
2022-05	26/07/2022	Avenant n° 1 au lot 4 « menuiseries intérieures » du marché de la crèche pour un montant de 22 260,51 € HT (hausse tarifaire due à la crise, store banne, meubles non prévus, organigramme)
2022-06	26/07/2022	Acquisition d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire pour un montant de 4 120 € HT (remplacement)
2022-07	01/08/2022	Avenant n° 1 au lot 3 « métallerie » du marché de la crèche pour un montant de 1 850 € HT (plus-value pour teinte dorée pour les 2 auvents)
2022-08	04/08/2022	Avenant n° 1 au lot 9 « chauffage-rafraichissement-ventilation-plomberie sanitaires » du marché de la crèche pour un montant de 3 397,50 € HT (changement de marque pour la pompe à chaleur car rupture de stock)
2022-09	07/09/2022	Avenant n° 1 au lot 6 « chape-carrelage-faïence » du marché de la crèche pour un montant de 1 353,15 € HT (plus-value pour surélévation du sol de l'abri de jardin)

2022-10	07/09/2022	Avenant n° 2 au lot 4 « menuiseries intérieures » du marché de la crèche pour un montant de 1 859,50 € HT (cylindres portes abri de jardin et anti pinces doigts sur portes coulissantes)
2022-11	07/09/2022	Avenant n° 1 au lot 1 « ossature bois – bac acier – bardage bois » du marché de la crèche pour un montant de – 2 901,87 € HT (suppression de portes et habillage en bardage)
2022-12	09/09/2022	Rénovation énergétique de l'espace Gabriel Rouchon : Mission de contrôle technique (4 430 € HT) et mission CSPS (2 415 € HT)
2022-13	12/09/2022	Réfection du revêtement du terrain de sport située à côté de l'espace Gabriel Rouchon : lancement de la consultation
2022-14	14/09/2022	Rénovation énergétique de l'espace Gabriel Rouchon : Mission de diagnostic de la charpente métallique : 7 500 € HT
2022-15	16/09/2022	Sinistre du 17/08/2022 : Travaux engagés et déclaration assurance

### **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Date	Adresse
05/07/2022	7 Rue de la Résistance
08/07/2022	94 allée des Combes
08/07/2022	99 route des Brossettes
29/07/2022	16 allée des Chênes
02/08/2022	Fonds de commerce 12 rue du Onze Novembre

Aucune remarque n'est émise, Monsieur MORAND poursuit avec les affaires du jour :

#### **DELIBERATIONS.**

#### **N° 2022-09-01 : AVENANT « OPERAT » AU SERVICE D'ASSISTANCE À LA GESTION ÉNERGÉTIQUE DU SIEL – TERRITOIRE D'ÉNERGIE (SAGE)**

Monsieur le Maire donne la parole à Christine HEYRAUD qui rappelle que le dispositif éco énergie tertiaire stipule que tout ou partie des bâtiments (publics ou privés) qui hébergent des activités tertiaires, et dont la surface cumulée est égale ou supérieure à 1 000 m<sup>2</sup> doit atteindre par décennie une consommation d'énergie seuil, définie en fonction de la catégorie de bâtiment (valeur absolue) ou par défaut, réduire progressivement sa consommation d'énergie de 40% en 2030, de 50% en 2040 et de 60% en 2050.

Elle rappelle que le Conseil Municipal a délibéré début juillet, sur l'accompagnement par le SIEL pour la saisie des données sur l'application OPERAT, pour une durée de 5 ans, pour un bâtiment : l'espace Gabriel Rouchon et le restaurant scolaire mais en fait la commune a 3 unités foncières de plus de 1 000 m<sup>2</sup> qui regroupent 8 bâtiments à comptabiliser :

#### **Unité foncière 1 :**

- Espace Gabriel Rouchon + restaurant scolaire
- Vestiaires foot rénovés
- Nouveaux vestiaires
- Local des associations (union fraternelle)

#### **Unité foncière 2 :**

- Mairie

- Maison des associations (place de l'église)

Unité foncière 3 :

- Ecole des Ollières
- Bibliothèque école

Elle précise que le coût pour 2022 est de 513 € par bâtiment, soit 4 104 €. Il est procédé au vote à main levée : 18 voix pour. 0 voix contre. 2 abstentions : Yvan AULAGNE et Claire CIZERON.

**N° 2022-09-02 : AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DES OLLIÈRES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE TERRITORIALISÉE 2023.**

Monsieur le Maire propose à Séverine RAY de présenter le dossier qui rappelle à l'assemblée le projet d'agrandissement de l'école des Ollières, opération validée lors du conseil municipal du 5 juillet 2022, pour un montant total estimé de 650 000 € HT.

Marché de travaux :	492 386 € HT
Maîtrise d'œuvre :	39 600 € HT
Frais divers (Études, diagnostics, contrôle technique, CSPS) :	13 014 € HT
Lot imprévu (désamiantage, surcoûts éventuels) :	105 000 € HT

Elle précise que lors du conseil municipal du 5 juillet, il avait été décidé de solliciter un fonds de concours auprès de Saint-Étienne Métropole, dans le cadre du plan de relance métropolitain, pour un montant de 325 000 €. Elle propose à l'assemblée de solliciter également une subvention auprès du Département de la Loire, au titre de l'enveloppe territorialisée, en rappelant que le montant total des subventions ne peut pas excéder 80% de la dépense HT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, adopte l'opération présentée et sollicite une subvention auprès du Département de la Loire, au titre de l'enveloppe territorialisée 2023.

**N° 2022-09-03 : AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DES OLLIÈRES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION, DANS LE CADRE DE L'AIDE « CONTRAT RÉGION MÉTROPOLE ».**

Séverine RAY poursuit sur le projet d'agrandissement de l'école des Ollières et propose à l'assemblée de solliciter également une subvention auprès de la Région, dans le cadre de l'aide « contrat région métropole ».

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions sollicite une subvention auprès de la Région, au titre du Contrat Région Métropole.

**N° 2022-09-04 : OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DETAIL. ANNEE 2023**

Christine FAYET rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la loi n°2015-990 du 6 août 2015, des dérogations au repos dominical peuvent être accordées par arrêté municipal dans la limite de 12 par an.

Cette dérogation municipale ne peut être accordée qu'à des établissements commerciaux où des marchandises sont vendues au détail au public. Ainsi en aucun cas la dérogation du Maire ne peut viser les grossistes ou bien encore les prestations de service (exemple : salons de coiffure, instituts de beauté, blanchisseries...) ou des membres de professions libérales, des artisans ou des associations. Enfin cette dérogation est collective et doit profiter à la branche commerciale toute entière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, donne un avis favorable pour les dimanches de l'année 2023 suivants : 15 et 22 janvier qui correspondent aux soldes d'hiver. 2 et 9 juillet qui correspondent aux soldes d'été et du 29 octobre au 17 décembre qui correspondent aux fêtes de fin d'année.

**N° 2022-09-05 : MISE A DISPOSITION DU TELESERVICE « DECLALOC CERFA », TELESERVICE DE DECLARATION DE MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HOTES**

Monsieur le Maire explique que Saint-Etienne Métropole a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 décembre 2008.

Saint-Etienne Métropole a souhaité confier à la société Nouveaux Territoires l'exploitation et la maintenance de sa solution de gestion et de base de données de la taxe de séjour.

La location de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes pour de courtes durées, à une clientèle de passage, a connu un essor notable et constitue une partie de plus en plus importante de l'offre d'hébergement touristique, notamment de par la multiplication des plateformes numériques.

Toute personne qui offre à la location une chambre d'hôtes ou un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du Code du tourisme, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé l'hébergement.

Le service Déclaloc CERFA, proposé par Nouveaux Territoire, permet aux hébergeurs de déclarer en ligne via des formulaires CERFA dématérialisés leurs meublés de tourisme et chambres d'hôtes, auprès des communes.

Le service Déclaloc CERFA est mis à disposition gracieusement par Saint-Etienne Métropole.

Monsieur MORAND propose d'approuver l'activation du téléservice « DECLALOC CERFA » et de l'autoriser à signer la convention afférente. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant terminé, monsieur MORAND laisse la parole aux Conseillers.

Eric GUILLAUMOND revient sur les différents travaux de voirie, notamment l'installation définitive des feux sur la RM 1498, le parking de l'impasse de l'église, terminé, mais qui doit être végétalisé dans les prochains jours.

Christine FAYET dresse un bilan du 13 juillet qui a rassemblé beaucoup de personnes.

Frédéric IMBERT informe les conseillers qu'un nettoyage des Berges du Furan est prévu le 19 novembre à 9h. Christine HEYRAUD évoque les différentes manifestations prévues en fin de semaine avec des randonnées en vélo et à pied. La foire au miel prévue le 25 toute la journée avec des animations, et enfin la venue des Allemands sur 3 jours avec les différentes activités proposées entre les deux communes (l'Etrat et la Tour-en-Jarez). Séverine RAY présente les différents travaux effectués pendant l'été à l'école et présente les effectifs de la rentrée : 189 élèves inscrits.

Claire CIZERON indique que de nouvelles élections sont prévues pour le Conseil Municipal des Enfants : 4 personnes au total (2 élèves de l'école des Ollières et 2 de l'école Saint-Joseph).

Enfin, Isabelle TOURAINE demande si la rentrée de la crèche dans les nouveaux locaux s'est bien passée, Christine HEYRAUD répond par l'affirmative en expliquant que les entreprises arrivaient encore à intervenir pour finaliser le chantier, surtout en extérieur.

La séance est levée à 22h45 heures.

Le Maire,

Yves MORAND



La secrétaire de séance,

Claire CIZERON